

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

Rexfor: le CRD s'est lavé les mains du problème (Yves Bérubé)

Le ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé considère que le CRD s'est lavé les mains du problème au moment de formuler des recommandations sur le partage des travaux entre la coopérative forestière et Rexfor, concernant l'exploitation de la forêt domaniale des Appalaches.

Le ministre répondait ainsi à une question du député Julien Giasson de Montmagny-L'Islet, à savoir quel sort sera réservé aux travailleurs de Rexfor qui sont affectés à l'exploitation de cette forêt publique de la Côte-du-Sud?

Le ministre Bérubé a admis que sa décision dans ce domaine a effectivement tardé. "Nous avions demandé au Conseil régional de développement de nous faire une proposition. Malheureusement, rappelle le ministre, le CRD plutôt que de devoir jouer le rôle de Salomon et de trancher, a préconisé une formule qui suggère l'extraction de plus de bois de cette forêt qu'elle n'en peut produire. Par conséquent le CRD s'est lavé les mains du problème".

Les fonctionnaires du MTF ont donc du reprendre ce dossier à zéro. "Comme il existait un contrat d'exclu-

sivité de service entre Rexfor et le gouvernement, je devais passer par Rexfor, rappelle le ministre. Pour sa part, la société Rexfor avait une convention collective avec ses travailleurs à qui elle assurait un volume minimum de coupe.

"J'ai donc prévenu la coopérative qu'un contrat est un contrat et qu'il n'y avait pas moyen de passer à côté", rappelle M. Bérubé. On savait toutefois dès ce moment que le dit contrat allait venir à échéance et qu'à ce moment il serait possible de fixer les volumes de chaque partenaire.

Cette décision a déjà été prise, rappelle le ministre qui refuse d'en dévoiler les détails puisque les parties n'ont pas donné suite à cette information.

A une autre question du député Giasson, M. Bérubé a souligné que les nouvelles allocations seront pour un an seulement ce qui permettra d'y apporter des changements en cours de route et de favoriser la création dans ce secteur d'une unité d'aménagement dans l'esprit de la nouvelle politique forestière du Québec.

en bref

Mort accidentelle

La mort de Maurice Bingham, âgé de 64 ans, a été jugée accidentelle par Me Stanislas Déry qui avait présidé l'enquête du coroner au palais de justice de Sept-Îles, le 7 février dernier. Travaillant pour Wabush Mines à Pointe-Noire, près de Sept-Îles, M. Bingham est tombé, le 13 août dernier, dans un réservoir d'huile de plusieurs milliers de gallons sur lequel il était monté pour mesurer la quantité d'huile et sa température. Pour ce faire, il devait glisser le couvercle d'un trou d'homme et se pencher dans l'ouverture. Personne n'a été témoin de l'accident.

M. Bingham étant costaud, il a fallu qu'il tombe tête première dans le réservoir. Le coroner note qu'il a pu avoir un étourdissement ou qu'il a fait un mouvement brusque comme, par exemple, pour rattraper son casque qui aurait pu glisser de sa tête. Depuis la tragédie, Wabush Mines a fait pratiquer une ouverture d'environ huit pouces de diamètre dans le couvercle qui est fixé au réservoir.

\$25,000 dans la coop

RIMOUSKI — L'Union régionale de Rimouski des Caisses populaires Desjardins a investi \$25,000 dans la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent, tandis que Radio Dégelis Inc. a cédé à l'Union régionale des actions pour un montant de \$20,000. L'union régionale avait déjà acheté pour \$10,000 de parts sociales de la coopérative funéraire en septembre 1976. Ce nouvel investissement permettra à la coopérative d'alléger ses engagements financiers et de poursuivre son expansion, alors que l'investissement dans Radio Dégelis permettra à CFVD d'améliorer son fonds de roulement.

Congrès des syndiqués de la CSN

THETFORD MINES — Le conseil central des Syndicats nationaux de la région de l'Amiante tiendra un congrès à ses locaux de Thetford Mines, vendredi et samedi. Les assises se dérouleront sous le thème "Pour l'enracinement de nos revendications". Les participants analyseront les diverses politiques et les revendications formulées par les différentes instances de la CSN au cours des derniers mois, en particulier en ce qui concerne le droit au travail dans des conditions décentes, la santé et la sécurité au travail, et le retrait des jonctions en matière de travail. La journée de samedi sera consacrée à la consultation sur la question nationale. Dans les Bois-Francs, un congrès semblable a eu lieu en fin de semaine dernière.

Commissaires non-fumeurs

DONNACONA — Les commissaires de la région de Portneuf entendent donner l'exemple en ce qui regarde l'usage du tabac dans les endroits publics. C'est ainsi qu'il fut convenu lors de la dernière assemblée du conseil des commissaires d'interdire le fumage au cours des sessions de la commission. Dans la résolution adoptée à cette fin, on y mentionne les campagnes intensives qui se font présentement pour annihiler l'usage du tabac, les effets nocifs de la fumée sur les non-fumeurs, les gestes concrets des directions des écoles pour combattre l'usage du tabac dans certains milieux des écoles, la valeur éducative à prôner par les commissaires et les répercussions d'un tel geste positif auprès des élèves de la commission.

Randonnée de ski de fond

SAINT-BASILE — Toutes les familles sont invitées à participer à la randonnée familiale en ski de fond qui aura lieu demain au Centre Nature de Saint-Basile. Organisée par Kino-Portneuf en collaboration avec l'hebdo régional, cette journée permettra aux participants de profiter de diverses activités, telles que clinique de fartage, randonnée en ski, en raquettes, glissade, ski du soir. Toutes les facilités, au niveau d'équipement, restauration etc., seront offertes gratuitement à tous ceux et celles qui profiteront de cette activité familiale qui se déroulera de 9h à 23h.

Fusion retardée

PLESSISVILLE — Prévue pour avril prochain, la fusion des services fédéraux de l'assurance-chômage et de la main-d'oeuvre à Plessisville est retardée à février 1980. Entre-temps, les demandes de prestations des citoyens de la région continueront à être référées au bureau de Victoriaville.

Patinage à roulettes

RIMOUSKI — Un salon de patinage à roulettes ouvrira ses portes à Rimouski vers la fin de mai, estiment les promoteurs du projet. Ce salon, qui sera exploité sous le nom de Amphirole Rimouski Inc., nécessitera un investissement d'un million de dollars, et créera 16 emplois permanents et une trentaine d'emplois à temps partiel, principalement pour les étudiants. La direction d'Amphirole compte trois hommes d'affaires rimouskois et trois autres de Québec. La construction commencera incessamment et sera située rue de l'Expansion, à proximité du parc industriel et du centre commercial Le Carrefour. Selon un des promoteurs, M. Michel Godbout, le salon n'aura rien à envier aux établissements analogues des grandes villes, et sera exploité selon les mêmes standards élevés.

Parc industriel

DISRAELI — La ville de Disraeli projette d'aménager un parc industriel de 358,000 pieds carrés. Celui-ci serait situé sur la route 112 près du bar-salon Au Toit Bleu.

La fermeture du service maritime de Clarke fera 25 chômeurs à Sept-Îles

SEPT-ÎLES — La compagnie Clarke Transport a annoncé, hier, la fermeture de son service maritime au port de Sept-Îles, ce qui entraînera vraisemblablement la mise à pied de 25 travailleurs.

C'est le directeur général du service maritime, M. Michel Gagnon qui a fait part de la décision de l'entreprise. La compagnie Clarke assure la liaison maritime entre Montréal et Corner Brook, Terre-Neuve via Sept-Îles, depuis plus de 50 ans.

C'est en raison des coûts de maintenance que la compagnie a décidé de desservir Sept-Îles principalement par voie terrestre, selon

M. Gagnon. Les navires cargos de Clarke, le Cabot et le Chimo continueront toutefois d'assurer la liaison presque hebdomadaire entre Montréal et Terre-Neuve (Saint-Jean et Corner Brook).

Personnel

Il semble que les cinq employés de bureau de Clarke (service maritime) seront mis à pied dès la mise en vigueur de la nouvelle politique tandis que les débardeurs qui travaillent environ six heures par jour au transbordement du cargo distribué par Clarke Transport pourront être en partie intégrés.

Selon M. Gagnon, le service maritime de Clarke à Sept-Îles a

englobé presque \$200,000 au cours du dernier exercice.

La route

C'est en 1958 que Clarke Transport a débuté dans le transport routier, en ouvrant une filiale à Sept-Îles, pour desservir l'industrie du minerai de fer de Port-Cartier et Sept-Îles.

Deux ans plus tard, la route reliant Sept-Îles à Montréal fut achevée; cela permit un nouveau développement des services de camionnage, qui contribua à l'extension des méthodes de transport. Clarke déjà existantes. L'acquisition de nouvelles compagnies, au cours des années soixante, vint

renforcer la section "Transport routier".

Depuis lors, la compagnie Clarke a continuellement développé son service routier sur la Côte-Nord en direction de Sept-Îles, agrandissant à quelques reprises ses installations de Forestville, Hauterive-Baie-Comeau et Sept-Îles.

Simultanément, il devenait de plus en plus évident que l'entreprise cesserait un jour ou l'autre de desservir Sept-Îles par voie maritime, le service terrestre étant dans plusieurs cas plus souple et économique que le moyen traditionnel.

Colloque sur le patrimoine de la Côte-Nord, à Baie-Comeau, demain

par Gilles OUELLET

BAIE-COMEAU — Le Conseil de la culture de la Côte-Nord organise, pour demain, à Baie-Comeau, un colloque sur le patrimoine; tous les intervenants dont les préoccupations portent sur les musées, les centres d'exposition, les archives, le patrimoine, les Sociétés d'histoire et les comités de patrimoine sont invités à participer à cette rencontre.

L'objectif général de ce colloque est la "mise en commun des préoccupations de tous les intervenants du patrimoine dans la région administrative Côte-Nord".

Dans les objectifs particuliers, le Conseil de la culture veut tenter de clarifier ce qu'est le patrimoine sur la Côte-Nord, identifier les problèmes et les solutions possibles que rencontrent les différents intervenants dans le patrimoine dans la région, identifier les priorités et échéancier de réalisation, la pertinence d'un regroupement, et faire connaître les programmes d'aide de la Direction générale du patrimoine et des archives.

A propos de la pertinence d'un regroupement, le Conseil de la culture attendra des suggestions sur un regroupement des Sociétés historiques, de même que sur un regroupement avec les comités de patrimoine, les représentants des musées et les représentants des archives.

Les organisateurs du colloque souhaitent que la pertinence d'un regroupement régional des intervenants du patrimoine soit discutée dans chacun des ateliers de travail.

Afin d'être en mesure de parler en connaissance de cause pour reprendre les mots du président du Conseil de la culture, M. Jean-Jacques Bélanger, les participants au colloque seront invités à répondre à plusieurs questions dans le but de mieux connaître la situation et de déterminer des actions.

Ainsi, aux Sociétés d'histoire et aux comités du patrimoine, le conseil demande quelles sont leurs sources de financement, quelles activités ont été organisées au cours de la dernière année, si les champs d'action sont bien délimités, si un inventaire du patrimoine a été fait, et s'il y a des projets en plan.

À la section des archives, les responsables du Conseil de la culture demandent ce que doit être un centre d'archives régionales, s'il doit y en avoir un ou plusieurs dans la région, comment concilier conservation d'archives et mise en valeur des documents d'archives, et la formule à retenir pour la consultation de ces archives par la population.

Enfin, aux représentants des musées et des centres d'exposition, le conseil demande d'établir clairement la vocation de chacun des musées, d'établir les besoins prioritaires sur l'échéancier de trois ans, d'étudier la capacité des musées de préparer des expositions dans des centres d'exposition de la région, et si possible pour la prochaine saison, de même que plusieurs autres questions sur l'organisation, le

fonctionnement et le financement de ces musées.

Le président du Conseil de la culture précise dans sa lettre de présentation que ces données guideront les réponses du conseil lors de rencontres et de discussions de planification au ministère des Affaires culturelles.

Tué par une auto près de Baie-Comeau

Gerard Gilbert, âgé de 14 ans, de Ragueneau, a été tué par une auto vers 19h45, hier, sur la route 138 à Ragueneau, localité située à quelques milles de Baie-Comeau.

La Sécurité du Québec précise que l'adolescent était à pied et que l'automobiliste avait poursuivi sa route pour revenir sur les lieux, 15 minutes plus tard. Le piéton marchait à droite de la route et il a été heurté dans le dos par le véhicule circulant dans la même direction que lui.

ville de
SAINTE-FOY

AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE 1401

AUX PROPRIETAIRES inscrits, le 5 mars 1979, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans les zones CC-13, CC-14, RB-14, RA/B-23, RA/B-21, RA/C-5, CA-7, RB-10, RA/C-4, PB-11, CC-10, CC-18 et RC-18 contiguës à la zone CC-12.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 5 mars 1979, le conseil a adopté le règlement numéro 2275, amendement à l'article 3.9.5(7) du règlement de zonage #1401 dans le but d'ajouter des dispositions particulières à la zone CC-12 dans la partie délimitée au nord-ouest par le boulevard Laurier, au sud-est par la rue Sasseville et ses prolongements, au nord-est par la zone PB-11 et au sud-ouest par la zone CC-14, concernant la hauteur des bâtiments et le rapport plancher-terrain (Quartier Laurier et Quartier St-Yves).

Le secteur de zone CC-12 est délimité comme suit, au nord-est, par la Route de l'Eglise, par l'Avenue Lavergerie et par les lots S.F. 304 et 288-18; au nord-ouest, par le boulevard Laurier, par la rue des Châtelets, par les lots S.F. 288 n.s., 288-21, 288-19 et 288-20; au sud-est, par la rue Sasseville, par les lots S.F. 303-1, 303-3, 286-20 à 286-27 inclus, 286-28-1, 286-28-2, 286-29, 286-34 et 282-4-37 à 282-4-40 inclus; et au sud-ouest, par le boulevard Henri IV, par les lots S.F. 383-4 et 383-5.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 5 mars 1979, sont habiles à voter sur ce règlement numéro 2275 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398b de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement numéro 2275 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone CC-12, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

Donné à Sainte-Foy, ce 6e jour de mars 1979.

Le greffier adjoint de la Ville
René Dampousse, o.m.a.

VILLE DE BLACK LAKE
APPEL D'OFFRES

Avis est, par la présente, donné que la Ville de Black Lake, comté de Frontenac, recevra des soumissions aux conditions ci-dessous énumérées.

PROJET NO: 2-168-57 Rue G.H. Cloutier
Ledit projet consiste en la pose de 3,500 pi. li. d'aqueduc 8", d'égout sanitaire 10", d'égout pluvial de 12" à 36", de tuyaux de métal ondulé 58"x36", de voirie et de bordures de béton.

GROUPE CONSEIL:
Roche Associés Ltée, 108, rue Notre-Dame nord, Thetford Mines, P.Q. G6G 2J8.
Roche Associés Ltée, 3350, La Pérade, Ste-Foy, Québec.

Conditions d'utilisation des documents de soumission:
Tous les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec pourront en vue de présenter une soumission, se procurer les documents complets de soumission aux endroits précités. Les documents complets de soumission seront disponibles à partir du lundi 12 mars 1979, contre un dépôt fait au nom du groupe-conseil au montant de \$100.

Les dépôts seront remboursés sur remise des documents. Le dépôt sera confisqué si un entrepreneur néglige de remettre les documents dans un délai de quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions ou s'il remet des documents incomplets et en mauvais état, ou s'il ne présente pas de soumission, ou si sa soumission est acceptée.

Conditions de soumission:
Les soumissions devront être accompagnées: 1) d'un cautionnement de soumission de 10% du montant total de la soumission sous forme de chèque visé ou de cautionnement fait au nom de propriétaire; 2) d'une lettre d'intention.

Les soumissions seront remises dans une enveloppe scellée portant mention: "SOUMISSION POUR PROJET NO: 2-168-57". Les qualifications des soumissionnaires devront être remises dans une seconde enveloppe scellée portant mention "QUALIFICATIONS" et ces deux (2) enveloppes seront insérées dans une troisième enveloppe mentionnée "PROJET NO: 2-168-57" avant 15:00 heures, le 23 mars 1979, à l'Hôtel de Ville, à la salle des séances régulières du conseil au 350, rue St-Hubert, Black Lake. Pour être considérée, toute soumission devra être conforme aux documents de soumission et être accompagnée des documents requis.

La Ville de Black Lake ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Tout soumissionnaire est invité à l'ouverture des soumissions le 23 mars 1979, à 15:00 heures, au même endroit que cité auparavant.

Donné à Black Lake, le 2 mars 1979.
Réjean Martin, sec-trés.

ville de
SAINTE-FOY

avis public
PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 5 mars 1979, le conseil a adopté son règlement 2276, amendement à l'article 2 ainsi que les articles 3, 6, 7 et 15 du règlement 1146 constituant la Commission des Loisirs de la Ville de Sainte-Foy.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 6e jour du mois de mars 1979.

Le greffier de la Ville
Me Noël Perron
avocat

ville de
SAINTE-FOY

avis public
PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 5 mars 1979, le conseil a adopté son règlement 2273, amendement aux paragraphes C et D de l'article 2 ainsi que les articles 3, 6, 7 et 15 du règlement 1146 constituant la Commission des Loisirs de la Ville de Sainte-Foy.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 6e jour du mois de mars 1979.

Le greffier de la Ville
Me Noël Perron
avocat

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

Johnson: un minimum d'espoir à Murdochville

Le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson estime qu'il y a en ce moment "des développements qui permettent d'anticiper un minimum de déblocage ou, au moins, un minimum de pourparlers à la table de négociations des travailleurs des mines de Murdochville et leur employeur, la compagnie Noranda".

Répondant à une question du député Michel Le Moignan, (Union nationale de Gaspé) qui lui rappelait son intention d'agir si le

conflit durait plus que trois mois, le ministre du Travail a nié que "tout est au point mort dans ce dossier".

Le ministre reconnaît bien que la principale réclamation des travailleurs de Murdochville concerne le rattrapage de \$1.44 d'écart entre les salaires présentement payés par la compagnie Noranda à ses travailleurs de Montréal et de Murdochville, cependant il dit regretter que "ce n'est pas moi qui décide".

"Il faudrait peut-être qu'on se mette à comprendre, à un moment donné, que les négociations dans le secteur privé, au Québec, c'est une affaire fondamentale qui regarde l'entreprise et les syndicats. C'est pas le gouvernement qui détermine les conditions de travail des ouvriers", de dire encore le ministre.

Enfin, M. Johnson a expliqué que le rôle du ministre dans ce contexte, c'est de favoriser, dans la mesure où cela est possible, à partir d'un mini-

mum de bonne foi de la part des partenaires, des rencontres et, parfois, essayer d'élaborer des solutions quand les parties veulent s'y plier.

Le ministre Johnson s'est même permis une comparaison avec le dossier de la Commonwealth Plywood

pour illustrer son point de vue, en affirmant qu'on a des exemples, ailleurs, où on voit un employeur qui ne veut pas se plier à une solution".

Dans le cas de Murdochville cependant, de continuer le ministre, "nous sommes conscients qu'il y a une

négociation en ce moment qui est amorcée dans le cas de la même compagnie, pour le groupe mont-réalais de Noranda et que, évidemment, dans les circonstances, cela ne simplifie pas les problèmes de cet employeur que de voir deux négocia-tions.

La police soupçonne des jeunes

par Lucien LATULIPPE

Des adolescents seraient les auteurs de quelques délits à Sept-Iles. Leurs cas ont été soumis au DPJ (directeur de la protection de la jeunesse).

Agé de 17 ans, l'un aurait dérobé une somme de \$400 à la tabagie Réveillon. Il était masqué et armé d'un revolver.

Deux autres, âgés de 16 et 17 ans, sont soupçonnés d'avoir cambriolé le magasin Hudson Bay et d'y avoir dérobé des bijoux pour \$7,000. Un troisième adolescent aurait aussi volé des bijoux pour la même valeur à une autre occasion, dans le même magasin. Tout le butin a été récupéré.

L'inspecteur Bourdage, de la

police de Sept-Iles, a de plus laissé entendre, hier, que l'incendie qui a ravagé un édifice à multiples logements, en fin de semaine dernière, était d'origine criminelle. Le feu a été allumé dans les boîtes aux lettres enchâssées dans le mur et il a entraîné des pertes estimées à \$25,000.

Toute caution refusée

Une accusation de vol qualifié a été portée à Rivière-du-Loup, contre Gary Girard, âgé de 20 ans, de Rimouski. Le prévenu a opté pour un procès devant jury et tout cautionnement lui a été refusé par le juge Jean-Paul Bérubé.

La plainte signée par Me J. Casgrain précise que le crime s'est déroulé vers le 31 juillet dernier au

domicile de M. Albert Beaulieu, âgé de 83 ans, dans le rang de La Pointe, à Sainte-Rose-du-Dégelis.

Vers 1h de la nuit, M. Beaulieu avait été éveillé par un bruit de verre cassé. Trois individus masqués l'ont bousculé un peu pour le forcer à révéler où se trouvait son argent. L'un a tiré un coup de feu pour intimider le vieillard. Ils ont dérobé quelques bagues et un porte-monnaie, le tout valant \$300.

La semaine dernière, Girard avait été accusé d'avoir participé à une tentative de vol qualifié dans un hôtel de Luceville, près de Rimouski, et tout cautionnement lui avait aussi été refusé.

Enquête préliminaire

Michel Ouellet, âgé de 23 ans,

de Pointe-Lebel, et Mario Beaulieu, âgé de 19 ans, de Hauterive, ont vu leur enquête préliminaire fixée au 20 mars courant. Ils sont accusés de possession d'armes prohibées et de possession de dynamite. Le premier s'est vu accorder un cautionnement de \$500, agrémenté de plusieurs conditions. Le second n'a pas eu de caution.

Les accusations ont été portées par Me P. Michaud au palais de justice de Baie-Comeau. Lors d'une vérification de routine, mercredi dernier, des agents du poste de la Sûreté du Québec à Forestville avaient trouvé dans l'auto des deux suspects un mitraillette M 1, un fusil de calibre .12, cinq bâtons de dynamite et deux détonateurs.

Le Musée des Sept-Iles a arrêté son programme pour l'année 1979

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Le Musée des Sept-Iles (Vieux poste), qui attire de plus en plus de visiteurs avec les années, a déjà arrêté les grandes lignes de son programme d'activités pour l'année 1979.

Ainsi, depuis le 2 mars, la salle

Jean De Quen présente les artistes francophones du Nouveau-Brunswick; cette exposition prendra fin le 1er avril.

D'autre part, depuis le début de l'année et jusqu'à la fin d'avril, la salle Mgr-René-Bélanger présente des pièces archéologiques résultant des fouilles du Vieux poste.

Entre le 6 et le 22 avril, un

peintre de la région française de la Sarthe, M. Serge Foulon, sera à l'honneur à la salle De Quen.

Du 27 avril au 3 juin, ce sera le troisième Salon des Sept-Iles avec des œuvres de peintres et sculpteurs amateurs du Saguenay, Lac-Saint-Jean, Gaspésie, Côte-Nord.

Pendant ce temps, dans la cha-

pelle, le musée présentera les boursiers du Salon des Sept-Iles de l'an dernier, Sylvie Boudreau et Marius Jomphe.

Des objets personnels et œuvres de Paul Provencher, le dernier coureur des bois" seront exposés jusqu'au 3 juin dans une salle qui porte le nom de M. Provencher.

Des pièces indiennes montagnaises et naskapis seront présentées à partir du mois d'avril et jusqu'à la fin de septembre à la salle Louis-Jolliet.

En juin, les métiers artisanaux dans l'est du Québec seront en évidence dans la salle De Quen.

Dans cette même salle, entre le 4 juillet et le 26 août, les visiteurs pourront se familiariser avec les tendances de la sculpture québécoise entre 1960 et 1970.

Dans la chapelle, une place sera accordée au "fléché" entre le 8 et le 29 juillet.

Au cours du mois de septembre, le peintre Jean Dallaire fera connaître ses œuvres; des photographies contemporaines lui succéderont entre le 3 octobre et le 4 novembre.

Enfin, du 8 novembre au 16 décembre, la salle De Quen présentera "Ballon dans l'air" par Gilles Rivard, sculpteur de Sept-Iles.

Les dirigeants du musée expliquent que d'autres manifestations culturelles, telles que des conférences, des chorales ou du folklore, s'ajouteront à ce programme.

De plus, au cours de l'été, des artisans indiens travailleront à l'intérieur du site du musée.

Le Musée des Sept-Iles ouvre ses portes tous les jours de la semaine, sauf le lundi et le mardi, pour plus de détails, il est possible de composer 968-2070, à Sept-Iles.



Le Musée des Sept-Iles (Vieux poste)

norman

A ne pas garder dans votre placard.

VOTRE MISSION, si vous l'acceptez:

portez-la en tout temps, partout!

Idéale à porter le jour, cette robe ceinturée, avec son col chemisier, ses fronces à l'épaule formant les manches, boutonnée jusqu'à la taille, peut faire bonne figure le soir. Vous n'avez qu'à lui rajouter quelques accessoires, le tour est joué. En polycoton brillant, rouge ou jaune, 5 à 15. 45.00

Si vous étiez capturée, notre département de la robe nierait toute responsabilité.

Bonne chance!

Dites: **portez à mon compte.**

N'oubliez pas, du 7 au 11 mars, Norman est au Salon du Prêt à porter, à Place Québec, venez nous voir.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

SCHL

Société centrale d'hypothèques et de logement

Ste-Foy, le 5 mars 1979.

ISOLATION DES ENTRETOITS DOMAINE ST-CHARLES

Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à QUATORZE (14) HEURES, LE 29 MARS 1979.

Les devis et formules de soumission requis peuvent être obtenus au Bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec. Téléphone: 651-2310 local 251.

Un dépôt de sécurité tel que décrit dans les documents de la soumission est requis et sera retenu par la Société pour assurer l'exécution du contrat.

Le plus bas soumissionnaire ou tout autre ne sera pas nécessairement accepté.

LE GERANT
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement
2875, boul. Laurier, C.P. 70, Québec. G1V 4C8

Central Mortgage and Housing Corporation

VILLE DE CHARLESBOURG

SERVICES TECHNIQUES

APPEL D'OFFRES

SOUSSION POUR REFECTION DE PAVAGE, DE TROTTOIRS, DE CHAINES DE BETON, LA POSE DE DRAINS AGRICOLES AINSI QUE POUR LE REHAUSSEMENT DE BOTTES DE VANNES, DE REGARDS, DE PUISARDS ET DE PUIS DE LUMIERE.

CONTRAT 79-RV-01

Avis vous est, par la présente, donné que des soumissions cachetées et marquées: "Soumission - CONTRAT 79-RV-01" et adressées au Greffier de la Ville, 7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, seront reçues d'aujourd'hui jusqu'au **jeudi 22 mars 1979 à 16:00 heures.**

Les soumissionnaires pourront obtenir une copie des plans et devis en s'adressant au 167, 76e Rue est, Charlesbourg, en y déposant une somme de cinquante dollars (\$50.00) remboursable par la ville lors du retour des plans et devis en bon état par le soumissionnaire dans les quinze (15) jours suivant la date de réception des soumissions.

Pour être valide, toute soumission devra être faite sur la formule fournie avec les plans et être accompagnée des documents requis au devis général ainsi que d'un chèque certifié à l'ordre de la Ville de Charlesbourg, pour un montant de cinquante mille (\$50,000) dollars.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à la **Salle Citoyenne de l'Hôtel de ville de Charlesbourg, à 16:05 heures, le jeudi 22 mars 1979.**

La Ville de Charlesbourg ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

LE GREFFIER DE LA VILLE
ROSAIRE GOUBOUT, s.m.a.

Le 9 mars 1979.

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

en bref

Mort accidentelle

La mort de Maurice Bingham, âgé de 64 ans, a été jugée accidentelle par Me Stanislas Déry qui avait présidé l'enquête du coroner au palais de justice de Sept-Îles, le 7 février dernier. Travaillant pour Wabush Mines à Pointe-Noire, près de Sept-Îles, M. Bingham est tombé, le 18 août dernier, dans un réservoir d'huile de plusieurs milliers de gallons sur lequel il était monté pour mesurer la quantité d'huile et sa température. Pour ce faire, il devait glisser le couvercle d'un trou d'homme et se pencher dans l'ouverture. Personne n'a été témoin de l'accident.

M. Bingham étant costaud, il a fallu qu'il tombe tête première dans le réservoir. Le coroner note qu'il a pu avoir un étourdissement ou qu'il a fait un mouvement brusque comme, par exemple, pour rattraper son casque qui aurait pu glisser de sa tête. Depuis la tragédie, Wabush Mines a fait pratiquer une ouverture d'environ huit pouces de diamètre dans le couvercle qui est fixé au réservoir.

\$25,000 dans la coop

RIMOUSKI — L'Union régionale de Rimouski des Caisses populaires Desjardins a investi \$25,000 dans la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent, tandis que Radio Dégelis Inc. a cédé à l'Union régionale des actions pour un montant de \$20,000. L'union régionale avait déjà acheté pour \$10,000 de parts sociales de la coopérative funéraire en septembre 1976. Ce nouvel investissement permettra à la coopérative d'alléger ses engagements financiers et de poursuivre son expansion, alors que l'investissement dans Radio Dégelis permettra à CFVD d'améliorer son fonds de roulement.

Congrès des syndiqués de la CSN

THETFORD MINES — Le conseil central des Syndicats nationaux de la région de l'Amiante tiendra un congrès à ses locaux de Thetford Mines, vendredi et samedi. Les assises se dérouleront sous le thème "Pour l'enracinement de nos revendications". Les participants analyseront les diverses politiques et les revendications formulées par les différentes instances de la CSN au cours des derniers mois, en particulier en ce qui concerne le droit au travail dans des conditions décentes, la santé et la sécurité au travail, et le retrait des injonctions en matière de travail. La journée de samedi sera consacrée à la consultation sur la question nationale. Dans les Bois-Francs, un congrès semblable a eu lieu en fin de semaine dernière.

Commissaires non-fumeurs

DONNACONA — Les commissaires de la région de Portneuf entendent donner l'exemple en ce qui regarde l'usage du tabac dans les endroits publics. C'est ainsi qu'il fut convenu lors de la dernière assemblée du conseil des commissaires d'interdire le fumage au cours des sessions de la commission. Dans la résolution adoptée à cette fin, on y mentionne les campagnes intensives qui se font présentement pour annihiler l'usage du tabac, les effets nocifs de la fumée sur les non-fumeurs, les gestes concrets des directions des écoles pour combattre l'usage du tabac dans certains milieux des écoles, la valeur éducative à prôner par les commissaires et les répercussions d'un tel geste positif auprès des élèves de la commission.

Randonnée de ski de fond

SAINT-BASILE — Toutes les familles sont invitées à participer à la randonnée familiale en ski de fond qui aura lieu demain au Centre Nature de Saint-Basile. Organisée par Kino-Portneuf en collaboration avec l'hebdo régional, cette journée permettra aux participants de profiter de diverses activités, telles que clinique de fartage, randonnée en ski, en raquettes, glissade, ski du soir. Toutes les facilités, au niveau d'équipement, restauration etc... seront offertes gratuitement à tous ceux et celles qui profiteront de cette activité familiale qui se déroulera de 9h à 23h.

Fusion retardée

PLESSISVILLE — Prévue pour avril prochain, la fusion des services fédéraux de l'assurance-chômage et de la main-d'oeuvre à Plessisville est retardée à février 1980. Entre-temps, les demandes de prestations des citoyens de la région continueront à être référées au bureau de Victoriaville.

Patinage à roulettes

RIMOUSKI — Un salon de patinage à roulettes ouvrira ses portes à Rimouski vers la fin de mai, estiment les promoteurs du projet. Ce salon, qui sera exploité sous le nom de Amphiroule Rimouski Inc., nécessitera un investissement d'un million de dollars, et créera 16 emplois permanents et une trentaine d'emplois à temps partiel, principalement pour les étudiants. La direction d'Amphiroule compte trois hommes d'affaires rimouskois et trois autres de Québec. La construction commencera incessamment et sera située rue de l'Expansion, à proximité du parc industriel et du centre commercial Le Carrefour. Selon un des promoteurs, M. Michel Godbout, le salon n'aura rien à envier aux établissements analogues des grandes villes, et sera exploité selon les mêmes standards élevés.

Parc industriel

DISRAELI — La ville de Disraéli projette d'aménager un parc industriel de 358,000 pieds carrés. Celui-ci serait situé sur la route 112 près du bar-salon Au Toit Bleu.

Gervais Lessard pourrait être jugé ailleurs que dans Mégantic

THETFORD MINES — Le nouveau procès que le syndicaliste Gervais Lessard, âgé de 51 ans, doit subir devant un jury pour répondre à des accusations de complot et d'incendie criminel, pourrait se dérouler dans un district judiciaire autre que celui de Mégantic.

LE SOLEIL a appris que la Couronne demanderait un changement de venue lors de la comparution pro forma du prévenu, lundi, au palais de justice de Thetford Mines. La convocation de journalistes comme témoins ne serait pas

étrangère au projet de dépôt de cette requête. En raison de la large publicité dont a bénéficié le premier procès, la poursuite craindrait que le choix des 12 personnes pour former le jury pose certaines difficultés.

Gervais Lessard fut condamné à une peine de trois années d'emprisonnement au terme du premier procès, le 21 décembre 1977. Cependant, en janvier dernier, la Cour d'appel du Québec cassa le verdict de culpabilité et ordonna la tenue d'un autre procès en statuant que la poursuite avait présenté une

preuve illégale en utilisant les aveux de culpabilité antérieurs des présumés complices de l'accusé.

L'affaire remonte au 13 juin 1977 alors qu'un incendie criminel occasionna des dégâts évalués à \$50,000 dans les bureaux de la Laiterie Pépète d'Or, à Thetford, dont le principal actionnaire est M. W.K. MacLeod. A l'époque, une grève sévissait à la fonderie Lynn MacLeod Metallurgy Ltd, à Thetford. Elle devait durer huit mois. Gervais Lessard était le président des 160 métallos.

Trois motards reconnurent leur culpabilité d'avoir mis le feu et reçurent des sentences d'incarcération pour des périodes s'échelonnant entre 18 et 60 mois. Au cours de leur témoignage, ils avaient déclaré que Gervais Lessard leur avait donné \$400 pour allumer le feu en vue de hâter le règlement du conflit.

Pour sa part, le directeur de la grève écopa de deux ans moins un jour de prison en rapport avec cette affaire.

Plaidoyers pour un regroupement des producteurs de sirop d'érable

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — "Même si 1978 fut une année où la demande du sirop d'érable a été en pleine expansion et que les consommateurs ont reconnu la valeur d'un tel produit, il ne faut surtout pas croire que tous nos problèmes sont réglés."

C'est le message qu'a livré à quelque 125 arboriculteurs de la Beauce, M. Victor Poirier, président de l'Office des producteurs de sucre et sirop d'érable de Québec-Sud, à l'assemblée générale annuelle de cette organisme, tenue au parc de l'Érable, à Beauceville.

Selon M. Poirier, "il est temps plus que jamais, que les producteurs se regroupent, si l'on désire se donner les outils nécessaires pour être en mesure d'éviter de connaître de mauvaises années comme ce fut déjà le cas antérieurement".

M. Victor Poirier a rappelé qu'en

1978, l'office a fait des représentations auprès de la Régie des marchés agricoles dans le but de s'objecter à l'émission d'un permis d'achat à certains acheteurs que l'on retrouve périodiquement dans la région de Québec-Sud, ou ceux qui ne suivent pas les lois actuelles."

Malgré ces représentations, a-t-il dit, la Régie des marchés agricoles a jugé bon d'émettre des permis à 13 acheteurs."

De son côté, M. Clément Nadeau, président du Syndicat des producteurs de sucre et sirop d'érable de Québec-Sud, a affirmé que "c'est par l'action collective que les producteurs de sirop d'érable pourront obtenir de meilleur prix et s'assurer une mise en marché sécuritaire et ordonnée".

D'après M. Nadeau, "devant l'échec d'un plan provincial, que l'on attend depuis 10 ans, il faut maintenant viser à utiliser le plus efficacement le plan conjoint actuel que

couvre plus de 900 producteurs dans la région de Québec-Sud".

"C'est pourquoi dit-il, qu'il faut bien préciser nos orientations pour un développement positif vers l'avenir, dont les résultats dépendront avant tout de la participation et de la solidarité des producteurs eux-mêmes."

La production

Malgré une mauvaise récolte, en 1978, les quelque 925 producteurs de la région de Québec-Sud, couverts par le plan conjoint, ont tout de même réussi à vendre 2,100,000 livres de sirop d'érable, dont 31 pour 100 a été classé AA, 18,5 pour 100 A, 35,9 pour 100 B, 27 pour 100 C, 12 pour 100 D et 3,5 pour cent non classé.

D'après les statistiques, les prix moyens payés aux producteurs de la région de Québec-Sud, pour leur récolte de 1978, ont été: \$0.88 pour le AA, \$0.80 pour le A, \$0.76 pour le B, \$0.65 pour le C et \$0.63 pour le D.

Comme l'a souligné M. Marcel Gaulin, secrétaire de l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, "cela constitue une augmentation de 30 pour 100 par rapport aux prix payés l'année précédente".

Barils et approvisionnement

Par un vote majoritaire d'environ 66 pour 100, il a été résolu que dès 1979, l'Office des producteurs de sucre et sirop d'érable de Québec-Sud, déposera à la Régie des marchés agricoles, un règlement de contrôle de tous les barils.

Le but d'un tel règlement qui ne sera en vigueur qu'en 1980, a expliqué Marcel Gaulin, est de permettre à l'office de s'occuper de la distribution de tous les barils dans la région de Québec-Sud et de ramasser les récoltes pour approvisionnement aux acheteurs.

Aussi, de partager équitablement la production du sirop d'érable entre les acheteurs et de prévoir les critères de répartition lors des variations de production.

De plus, a affirmé M. Gaulin, "cela garantit un minimum d'approvisionnement à chaque acheteur tout en procurant aux producteurs une sécurité de vente à court et à long terme".

"Il en résultera, dit-il, que la production annuelle sera sécurisée à un fort pourcentage et les marchés les plus importants seront protégés, tout en assurant la direction du produit selon des contrats d'approvisionnement ajustables aux conditions négociées entre l'office et l'acheteur."

Péréquation

L'office désire également répartir équitablement entre tous les producteurs couverts par le plan conjoint les revenus de la vente du sirop d'érable d'une année.

Ainsi, a expliqué Marcel Gaulin, chaque producteur recevra le même prix pour un produit identique de même qualité et d'égalité de quantité nonobstant les facteurs extrinsèques au produit."

M. Gaulin a conclu ses remarques en affirmant "qu'un tel règlement placera tous les producteurs sur un pied d'égalité, ce qui leur permettra de profiter tous ensemble des conditions de marché".



Le temps des sucres s'en vient à grands pas, mais les producteurs n'ont pas pour autant réglé leurs problèmes.

ville de SAINTE-FOY

AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE 1401

AUX PROPRIETAIRES inscrits, le 5 mars 1979, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans les zones CC-13, CC-14, RB-14, RA-B-23, RA-B-21, RA-C-5, CA-7, RB-10, RA-C-4, PB-11, CC-10, CC-18 et RC-18 contiguës à la zone CC-12.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 5 mars 1979, le conseil a adopté le règlement numéro 2273, amendement à l'article 3.9.5.(7.) du règlement de zonage #1401 dans le but d'ajouter des dispositions particulières à la zone CC-12 dans la partie délimitée au nord-ouest par le boulevard Laurier, au sud-est par la rue Sasseville et ses prolongements, au nord-est par la zone PB-11 et au sud-ouest par la zone CC-14, concernant la hauteur des bâtiments et le rapport plancher-terrain (Quartier Laurier et Quartier St-Yves).

Le secteur de zone CC-12 est délimité comme suit: au nord-est, par la Route de l'Eglise, par l'avenue Lavigerie et par les lots S.F. 304 et 288-18; au nord-ouest, par le boulevard Laurier, par la rue des Châtelets, par les lots S.F. 288 n.s., 288-21, 288-19 et 288-20, au sud-est, par la rue Sasseville, par les lots S.F. 303-3, 303-3, 286-20 à 286-27 inclus, 286-28-1, 286-28-2, 286-29, 286-34 et 282-4-37 à 282-4-40 inclus; et au sud-ouest, par le boulevard Henri IV, par les lots S.F. 383-4 et 383-5.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 5 mars 1979, sont habiles à voter sur ce règlement numéro 2273 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398A à 398D de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement numéro 2273 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone CC-12, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

Donné à Sainte-Foy, ce 6e jour de mars 1979.

Le greffier adjoint de la Ville
René Dampousse, o.m.a.

VILLE DE BLACK LAKE

APPEL D'OFFRES

Avis est, par la présente, donné que la Ville de Black Lake, comté de Frontenac, recevra des soumissions aux conditions ci-dessous énumérées.

PROJET NO: 2-168-57 Rue G.H. Cloutier
Ledit projet consiste en la pose de 3,500 pi. li. d'aqueduc 8", d'égout sanitaire 10", d'égout pluvial de 12" à 36", de tuyaux de métal ondulé 58"x36", de voirie et de bordures de béton.

GRUPE CONSEIL: Roche Associés Ltée., Roche Associés Ltée., 108, rue Notre-Dame nord, 3350, La Pêrade, Thetford Mines, P.Q. G6G 2J8, Ste-Foy, Québec.

Conditions d'utilisation des documents de soumission: Tous les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec pourront en vue de présenter une soumission, se procurer les documents complets de soumission aux endroits précités. Les documents complets de soumission seront disponibles à partir du lundi 12 mars 1979, contre un dépôt fait au nom du groupe-conseil au montant de \$100.

Les dépôts seront remboursés sur remise des documents. Le dépôt sera confisqué si un entrepreneur néglige de remettre les documents dans un délai de quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions ou s'il remet des documents incomplets et en mauvais état, ou s'il ne présente pas de soumission, ou si sa soumission est acceptée.

Conditions de soumission: Les soumissions devront être accompagnées: 1) d'un cautionnement de soumission de 10% du montant total de la soumission sous forme de chèque visé ou de cautionnement fait au nom de propriétaire; 2) d'une lettre d'intention.

Les soumissions seront remises dans une enveloppe scellée portant mention: "SOUMISSION POUR PROJET NO: 2-168-57". Les qualifications des soumissionnaires devront être remises dans une seconde enveloppe scellée portant mention "QUALIFICATIONS" et ces deux (2) enveloppes seront insérées dans une troisième enveloppe mentionnée "PROJET NO: 2-168-57" avant 15:00 heures, le 23 mars 1979, à l'Hôtel de Ville, à la salle des séances régulières du conseil au 350, rue St-Hubert, Black Lake. Pour être considérée, toute soumission devra être conforme aux documents de soumission et être accompagnée des documents requis.

La Ville de Black Lake ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Tout soumissionnaire est invité à l'ouverture des soumissions le 23 mars 1979, à 15:00 heures, au même endroit que cité auparavant.

Donné à Black Lake, le 2 mars 1979.
Réjean Martin, sec.-trés.

ville de SAINTE-FOY

avis public PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 5 mars 1979, le conseil a adopté son règlement 2276; amendement le règlement 2050 concernant la régie interne de la Ville de Sainte-Foy.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 6e jour du mois de mars 1979.

Le greffier de la Ville
Me Noël Perron
avocat

ville de SAINTE-FOY

avis public PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 5 mars 1979, le conseil a adopté son règlement 2273; amendement les paragraphes C et D de l'article 2 ainsi que les articles 3, 6, 7 et 15 du règlement 1146 constituant la Commission des Loisirs de la Ville de Sainte-Foy.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 6e jour du mois de mars 1979.

Le greffier de la Ville
Me Noël Perron
avocat

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur ·

Loi des accidents de travail

Une entente en vue avec les producteurs agricoles

SAINT-GEORGES — La présidente de la Fédération de Québec-Sud de l'UPA, Mme Jeannine Bourque estime que les producteurs agricoles pourront bénéficier des avantages de la loi des accidents de travail au cours des prochains mois, lorsque cet organisme en sera venu à une entente avec la commission sur la réglementation spéciale applicable aux travailleurs agricoles.

Mme Bourque a rappelé que le principe de l'extension des avantages de la loi des accidents de travail à tous les travailleurs agricoles a été acquis lors de l'adoption de la loi 114, à la fin de la dernière session.

Il y a plus de cinq ans, selon la présidente, que l'UPA multipliait les démarches auprès du gouvernement et de sa commission pour tenter d'établir une formule satis-

faisante pour les entreprises agricoles.

La loi...

Essentiellement, les pouvoirs qui ont été décrétés par la loi 114 permettent d'espérer que l'on pourra désormais:

— étendre le champ d'application de la loi à l'industrie agricole et de préciser le statut de l'artisan et du travailleur bénévole;

— de simplifier le système de classification des employeurs en créant des secteurs d'activités économiques et en répartissant les diverses industries en unités et en classes d'unités à l'intérieur de chacun de ces secteurs;

— de clarifier la notion de maladie professionnelle pour permettre à la commission d'indemniser les travailleurs

qui, sans être incapables de gagner leur salaire intégral, sont atteints dans leur intégrité physique.

Cotisation

Par ailleurs, un comité spécial de travail comprenant des représentants de l'Union des producteurs agricoles et de la Commission des accidents de travail du Québec travaille depuis peu à établir les normes qui permettront

de fixer le taux de contribution des travailleurs agricoles.

A date, ces contributions

sont versées par les entreprises proportionnellement au facteur de risques dans chaque secteur industriel. De fait, le régime de l'assurance

accident de travail est constitué de plusieurs mutuelles dont les primes sont payées à la fois par l'Etat et les assurés eux-mêmes.

Un ancien conseiller de Trudeau tente sa chance dans Bellechasse

M. Jean Richard, commissaire à la Commission québécoise du salaire minimum, a officiellement annoncé hier, sa candidature à la convention libérale dans le comté de Bellechasse, en prévision des prochaines élections fédérales.

Il a fait part de sa décision au cours d'une conférence de presse qu'il donnait au Club de réforme de Québec.

M. Richard a été secrétaire adjoint au Conseil des ministres à

Ottawa et conseiller en législation du premier ministre Trudeau en 1970 et 1971, directeur du Parti libéral du Canada de 1972 à 1973 et secrétaire adjoint du Conseil exécutif au gouvernement du Québec de 1973 à 1975.



Me Jean Richard, candidat à la convention du Parti libéral du Canada dans le comté de Bellechasse.

Campagne de récupération à la source des matières recyclables

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

SAINT-URBAIN — Au cours des prochains mois, les résidents de Saint-Urbain seront invités à participer à une campagne de récupération des matières recyclables de leurs déchets domestiques. Ils pourront alors conserver le verre, le papier et le carton, afin de les remettre à la Jeune Chambre locale lors de cueillettes mensuelles.

C'est ce qui a été dévoilé dimanche dernier, lors d'un souper-causerie regroupant une centaine de personnes. Le président de la Jeune Chambre, M. Guy Simard, a alors lancé officiellement le projet Action-Environnement.

Ainsi, grâce à une subvention de \$4,600 du Service de protection de l'environnement dans le cadre du programme Contre-publicité, la Jeune Chambre tentera de sensibiliser les citoyens à la récupération à la source des matières recyclables. Pour se faire, elle tiendra une campagne de publicité dans les média locaux et fera imprimer des

feuilles d'information traitant du sujet.

La subvention servira également à défrayer une partie des coûts des cueillettes qui seront effectuées à tous les premiers mercredis du mois par des bénévoles.

Les résidents de Saint-Urbain pourront ramasser leur papier journal, leur papier blanc et le carton. Ils devront les trier et les attacher en liasse pour qu'ils soient transportables. Les contenants de verre devront être propres et débarrassés de leur couvercle ou de leur bouchon. Des bénévoles passeront alors pour cueillir les matières préalablement déposées aux abords de la rue.

Ecologisme

Les résultats de la cueillette seront déposés à l'entrepôt du groupe Ecologisme de Baie-Saint-Paul. Depuis quelques temps déjà, ce regroupement s'intéresse aux questions d'environnement et plus particulièrement à la récupération à la source.

L'an dernier, à partir d'un

projet Canada au travail, des cueillettes similaires à celles qui auront lieu à Saint-Urbain avaient permis de ramasser 35 tonnes de verre et 21 tonnes de papier journal à Baie-Saint-Paul. On estime qu'environ 25 pour 100 de la population a participé à un moment ou l'autre à cette campagne de récupération.

Le verre ayant servi aux contenants est vendu à la compagnie Consumer Glass de Montréal, tandis que l'atelier de verre soufflé La Mailloche de Beauport, a acheté celui provenant de la vitrerie.

Pour ce qui est du papier journal, il est vendu à une entreprise de Pont-Rouge qui fabrique des isolants à base de cellulose. Les papiers blancs et le carton ont été achetés par la division recyclage de la compagnie Reed, alors que les boîtes encore utilisables ont été

acquises par une firme de la Beauce.

D'autres expériences de récupération ont cours dans Charlevoix. Ainsi, à Saint-Hilarion, le club 4H a demandé à la population de déposer ses vieux journaux à l'école ou à l'église. Pour sa part, le Mouvement des femmes chrétiennes étudiera la possibilité d'élargir l'expérience au verre.

La récupération à la source semble vouloir prendre de l'ampleur dans la région. En décembre dernier, Ecologisme se joignait au regroupement des récupérateurs à la source et demandait au Service de protection de l'environnement de reconnaître Charlevoix-Ouest comme région-pilote en matière de récupération. Cette reconnaissance lui donnerait les ressources financières et techniques pour pousser plus à fond certaines expériences.

A ne pas garder dans votre placard.

VOTRE MISSION, si vous l'acceptez:

portez-la en tout temps, partout!

Idéale à porter le jour, cette robe ceinturée, avec son col chemisier, ses fronces à l'épaule formant les manches, boutonnée jusqu'à la taille, peut faire bonne figure le soir. Vous n'avez qu'à lui rajouter quelques accessoires, le tour est joué. En polycoton brillant, rouge ou jaune, 5 à 15. 45.00

Si vous étiez capturée, notre département de la robe nierait toute responsabilité.

Bonne chance!

Dites: portez à mon compte.

N'oubliez pas, du 7 au 11 mars, Norman est au Salon du Prêt à porter, à Place Québec, venez nous voir.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

SCHL
Société centrale d'hypothèques et de logement

Central Mortgage and Housing Corporation

Ste-Foy, le 5 mars 1979.

ISOLATION DES ENTRETOITS DOMAINE ST-CHARLES

Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à QUATORZE (14) HEURES, LE 29 MARS 1979.

Les devis et formules de soumission requis peuvent être obtenus au Bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec. Téléphone: 651-2310 local 251.

Un dépôt de sécurité tel que décrit dans les documents de la soumission est requis et sera retenu par la Société pour assurer l'exécution du contrat.

Le plus bas soumissionnaire ou tout autre ne sera pas nécessairement accepté.

LE GERANT
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement
2875, boul. Laurier, C.P. 70, Québec. G1V 4C8

VILLE DE CHARLESBOURG

SERVICES TECHNIQUES APPEL D'OFFRES

SOUSSION POUR REFECTION DE PAVAGE, DE TROTTOIRS, DE CHAINES DE BETON, LA POSE DE DRAINS AGRICOLES AINSI QUE POUR LE REHAUSSEMENT DE BOITES DE VANNES, DE REGARDS, DE PUISARDS ET DE PUIS DE LUMIERE.

CONTRAT 79-RV-01

Avis vous est, par la présente, donné que des soumissions cachetées et marquées: "Soumission - CONTRAT 79-RV-01" et adressées au Greffier de la Ville, 7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, seront reçues d'aujourd'hui jusqu'au jeudi 22 mars 1979 à 16:00 heures.

Les soumissionnaires pourront obtenir une copie des plans et devis en s'adressant au 167, 76e Rue est, Charlesbourg, en y déposant une somme de cinquante dollars (\$50.00) remboursable par la ville lors du retour des plans et devis en bon état par le soumissionnaire dans les quinze (15) jours suivant la date de réception des soumissions.

Pour être valide, toute soumission devra être faite sur la formule fournie avec les plans et être accompagnée des documents requis au devis général ainsi que d'un chèque certifié à l'ordre de la Ville de Charlesbourg, pour un montant de cinquante mille (\$50,000) dollars.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à la Salle Civique de l'Hôtel de ville de Charlesbourg, à 16:05 heures, le jeudi 22 mars 1979.

La Ville de Charlesbourg ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

LE GREFFIER DE LA VILLE
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

Le 9 mars 1979.

Gervais Lessard pourrait être jugé ailleurs que dans Mégantic

THETFORD MINES — Le nouveau procès que le syndicaliste Gervais Lessard, âgé de 51 ans, doit subir devant un jury pour répondre à des accusations de complot et d'incendie criminel, pourrait se dérouler dans un district judiciaire autre que celui de Mégantic.

LE SOLEIL a appris que la Couronne demanderait un changement de venue lors de la comparution pro forma du prévenu, lundi, au palais de justice de Thetford Mines. La convocation de journalistes comme témoins ne serait pas

étrangère au projet de dépôt de cette requête. En raison de la large publicité dont a bénéficié le premier procès, la poursuite craindrait que le choix des 12 personnes pour former le jury pose certaines difficultés.

Gervais Lessard fut condamné à une peine de trois années d'emprisonnement au terme du premier procès, le 21 décembre 1977. Cependant, en janvier dernier, la Cour d'appel du Québec cassa le verdict de culpabilité et ordonna la tenue d'un autre procès en statuant que la poursuite avait présenté une

preuve illégale en utilisant les aveux de culpabilité antérieurs des présumés complices de l'accusé.

L'affaire remonte au 13 juin 1977 alors qu'un incendie criminel occasionna des dégâts évalués à \$50,000 dans les bureaux de la Laiterie Pépète d'Or, à Thetford, dont le principal actionnaire est M. W.K. MacLeod. A l'époque, une grève sévissait à la fonderie Lynn MacLeod Metallurgy Ltd, à Thetford. Elle devait durer huit mois. Gervais Lessard était le président des 160 métallos.

Trois motards reconnurent leur culpabilité d'avoir mis le feu et reçurent des sentences d'incarcération pour des périodes s'échelonnant entre 18 et 60 mois. Au cours de leur témoignage, ils avaient déclaré que Gervais Lessard leur avait donné \$400 pour allumer le feu en vue de hâter le règlement du conflit.

Pour sa part, le directeur de la grève écopa de deux ans moins un jour de prison en rapport avec cette affaire.

en bref

Mort accidentelle

La mort de Maurice Bingham, âgé de 64 ans, a été jugée accidentelle par Me Stanislas Dery qui avait présidé l'enquête du coroner au palais de justice de Sept-Iles, le 7 février dernier. Travaillant pour Wabush Mines à Pointe-Noire, près de Sept-Iles, M. Bingham est tombé, le 18 août dernier, dans un réservoir d'huile de plusieurs milliers de gallons sur lequel il était monté pour mesurer la quantité d'huile et sa température. Pour ce faire, il devait glisser le couvercle d'un trou d'homme et se pencher dans l'ouverture. Personne n'a été témoin de l'accident.

M. Bingham étant costaud, il a fallu qu'il tombe tête première dans le réservoir. Le coroner note qu'il a pu avoir un étourdissement ou qu'il a fait un mouvement brusque comme, par exemple, pour rattraper son casque qui aurait pu glisser de sa tête. Depuis la tragédie, Wabush Mines a fait pratiquer une ouverture d'environ huit pouces de diamètre dans le couvercle qui est fixé au réservoir.

\$25,000 dans la coop

RIMOUSKI — L'Union régionale de Rimouski des Caisses populaires Desjardins a investi \$25,000 dans la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent, tandis que Radio Dégelis Inc. a cédé à l'Union régionale des actions pour un montant de \$20,000. L'union régionale avait déjà acheté pour \$10,000 de parts sociales de la coopérative funéraire en septembre 1976. Ce nouvel investissement permettra à la coopérative d'alléger ses engagements financiers et de poursuivre son expansion, alors que l'investissement dans Radio Dégelis permettra à CFVD d'améliorer son fonds de roulement.

Congrès des syndiqués de la CSN

THETFORD MINES — Le conseil central des Syndicats nationaux de la région de l'Amiante tiendra un congrès à ses locaux de Thetford Mines, vendredi et samedi. Les assises se dérouleront sous le thème "Pour l'enracinement de nos revendications". Les participants analyseront les diverses politiques et les revendications formulées par les différentes instances de la CSN au cours des derniers mois, en particulier en ce qui concerne le droit au travail dans des conditions décentes, la santé et la sécurité au travail, et le retrait des injonctions en matière de travail. La journée de samedi sera consacrée à la consultation sur la question nationale. Dans les Bois-Francis, un congrès semblable a eu lieu en fin de semaine dernière.

Commissaires non-fumeurs

DONNACONA — Les commissaires de la région de Portneuf entendent donner l'exemple en ce qui regarde l'usage du tabac dans les endroits publics. C'est ainsi qu'il fut convenu lors de la dernière assemblée du conseil des commissaires d'interdire le fumage au cours des sessions de la commission. Dans la résolution adoptée à cette fin, on y mentionne les campagnes intensives qui se font présentement pour annihiler l'usage du tabac, les effets nocifs de la fumée sur les non-fumeurs, les gestes concrets des directions des écoles pour combattre l'usage du tabac dans certains milieux des écoles, la valeur éducative à prôner par les commissaires et les répercussions d'un tel geste positif auprès des élèves de la commission.

Randonnée de ski de fond

SAINT-BASILE — Toutes les familles sont invitées à participer à la randonnée familiale en ski de fond qui aura lieu demain au Centre Nature de Saint-Basile. Organisée par Kino-Portneuf en collaboration avec l'Ibvs régional, cette journée permettra aux participants de profiter de diverses activités, telles que clinique de fartage, randonnée en ski, en raquettes, glissade, ski du soir. Toutes les facilités, au niveau d'équipement, restauration etc., seront offertes gratuitement à tous ceux et celles qui profiteront de cette activité familiale qui se déroulera de 9h à 23h.

Fusion retardée

PLESSISVILLE — Prévue pour avril prochain, la fusion des services fédéraux de l'assurance-chômage et de la main-d'oeuvre à Plessisville est retardée à février 1980. Entre-temps, les demandes de prestations des citoyens de la région continueront à être référées au bureau de Victoriaville.

Patinage à roulettes

RIMOUSKI — Un salon de patinage à roulettes ouvrira ses portes à Rimouski vers la fin de mai, estiment les promoteurs du projet. Ce salon, qui sera exploité sous le nom de Amphirole Rimouski Inc., nécessitera un investissement d'un million de dollars, et créera 16 emplois permanents et une trentaine d'emplois à temps partiel, principalement pour les étudiants. La direction d'Amphirole compte trois hommes d'affaires rimouskois et trois autres de Québec. La construction commencera incessamment et sera située rue de l'Expansion, à proximité du parc industriel et du centre commercial Le Carrefour. Selon un des promoteurs, M. Michel Godbout, le salon n'aura rien à envier aux établissements analogues des grandes villes, et sera exploité selon les mêmes standards élevés.

Parc industriel

DISRAELI — La ville de Disraéli projette d'aménager un parc industriel de 358,000 pieds carrés. Celui-ci serait situé sur la route 112 près du bar-salon Au Toit Bleu.

Plaidoyers pour un regroupement des producteurs de sirop d'érable

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — "Même si 1978 fut une année où la demande du sirop d'érable a été en pleine expansion et que les consommateurs ont reconnu la valeur d'un tel produit, il ne faut surtout pas croire que tous nos problèmes sont réglés."

C'est le message qu'a livré à quelque 125 acériculteurs de la Beauce, M. Victor Poirier, président de l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, à l'assemblée générale annuelle de cette organisme, tenue au parc de l'Érable, à Beauceville.

Selon M. Poirier, "il est temps plus que jamais, que les producteurs se regroupent, si l'on désire se donner les outils nécessaires pour être en mesure d'éviter de connaître de mauvaises années comme ce fut déjà le cas antérieurement".

M. Victor Poirier a rappelé qu'en

1978, l'office a fait des représentations auprès de la Régie des marchés agricoles dans le but de s'objecter à l'émission d'un permis d'achat à certains acheteurs que l'on retrouve périodiquement dans la région de Québec-Sud, ou ceux qui ne suivent pas les lois actuelles.

"Malgré ces représentations, a-t-il dit, la Régie des marchés agricoles a jugé bon d'émettre des permis à 13 acheteurs."

De son côté, M. Clément Nadeau, président du Syndicat des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, a affirmé que "c'est par l'action collective que les producteurs de sirop d'érable pourront obtenir de meilleur prix et s'assurer une mise en marché sécuritaire et ordonnée".

D'après M. Nadeau, "devant l'échec d'un plan provincial, que l'on attend depuis 10 ans, il faut maintenant viser à utiliser le plus efficacement le plan conjoint actuel que

couvre plus de 900 producteurs dans la région de Québec-Sud".

"C'est pourquoi dit-il, qu'il faut bien préciser nos orientations pour un développement positif vers l'avenir, dont les résultats dépendront avant tout de la participation et de la solidarité des producteurs eux-mêmes."

La production

Malgré une mauvaise récolte, en 1978, les quelque 925 producteurs de la région de Québec-Sud, couverts par le plan conjoint, ont tout de même réussi à vendre 2,100,000 livres de sirop d'érable, dont 3.1 pour 100 a été classé AA, 18.5 pour 100 A, 35.9 pour 100 B, 27 pour 100 C, 12 pour 100 D et 3.5 pour cent non classé.

D'après les statistiques, les prix moyens payés aux producteurs de la région de Québec-Sud, pour leur récolte de 1978, ont été: \$0.88 pour le AA, \$0.80 pour le A, \$0.76 pour le B, \$0.65 pour le C et \$0.63 pour le D.

Comme l'a souligné M. Marcel Gaulin, secrétaire de l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, "cela constitue une augmentation de 30 pour 100 par rapport aux prix payés l'année précédente".

Barils et approvisionnement

Par un vote majoritaire d'environ 66 pour 100, il a été résolu que dès 1979, l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, déposera à la Régie des marchés agricoles, un règlement de contrôle de tous les barils.

Le but d'un tel règlement qui ne sera en vigueur qu'en 1980, a expliqué Marcel Gaulin, est de permettre à l'office de s'occuper de la distribution de tous les barils dans la région de Québec-Sud et de ramasser les récoltes pour approvisionnement aux acheteurs.

Aussi, de partager équitablement la production du sirop d'érable entre les acheteurs et de prévoir les critères de répartition lors des variations de production.

De plus, a affirmé M. Gaulin, "cela garantit un minimum d'approvisionnement à chaque acheteur tout en procurant aux producteurs une sécurité de vente à court et à long terme".

"Il en résultera, dit-il, que la production annuelle sera sécurisée à un fort pourcentage et les marchés les plus importants seront protégés, tout en assurant la direction du produit selon des contrats d'approvisionnement ajustables aux conditions négociées entre l'office et l'acheteur."

Péréquation

L'office désire également répartir équitablement entre tous les producteurs couverts par le plan conjoint les revenus de la vente du sirop d'érable d'une année.

Ainsi, a expliqué Marcel Gaulin, chaque producteur recevra le même prix pour un produit identique de même qualité et d'égale quantité nonobstant les facteurs extrinsèques au produit".

M. Gaulin a conclu ses remarques en affirmant "qu'un tel règlement placera tous les producteurs sur un pied d'égalité, ce qui leur permettra de profiter tous ensemble des conditions de marché".



Le temps des sucres s'en vient à grands pas, mais les producteurs n'ont pas pour autant réglé leurs problèmes.

ville de
SAINTE-FOY

AMENDEMENT AU REGLEMENT DE ZONAGE 1401

AUX PROPRIETAIRES inscrits, le 5 mars 1979, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans les zones CC-13, CC-14, RB-14, RA-B-23, RA-B-21, RA-C-5, CA-7, RB-10, RA-C-4, PB-11, CC-10, CC-18 et RC-18 contiguës à la zone CC-12.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 5 mars 1979, le conseil a adopté le règlement numéro 2275, amendant l'article 3.9.5(7.) du règlement de zonage #1401 dans le but d'ajouter des dispositions particulières à la zone CC-12 dans la partie délimitée au nord-ouest par le boulevard Laurier, au sud-est par la rue Sasseville et ses prolongements, au nord-est par la zone PB-11 et au sud-ouest par la zone CC-14, concernant la hauteur des bâtiments et le rapport plancher-terrain (Quartier Laurier et Quartier St-Yves).

Le secteur de zone CC-12 est délimité comme suit: au nord-est, par la Route de l'Eglise, par l'avenue Lavigerie et par les lots S.F. 304 et 288-18; au nord-ouest, par le boulevard Laurier, par la rue des Châtelets, par les lots S.F. 288 n.s., 288-21, 288-19 et 288-20; au sud-est, par la rue Sasseville, par les lots S.F. 303-3-1, 303-3, 286-20 à 286-27 inclus, 286-28-1, 286-28-2, 286-29, 286-34 et 282-4-37 à 282-4-40 inclus, et au sud-ouest, par le boulevard Henri IV, par les lots S.F. 383-4 et 383-5.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 5 mars 1979, sont habiles à voter sur ce règlement numéro 2275 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement numéro 2275 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone CC-12, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

Donné à Sainte-Foy, ce 6e jour de mars 1979.

Le greffier adjoint de la Ville
René Dampousse, o.m.a.

VILLE DE BLACK LAKE
APPEL D'OFFRES

Avis est, par la présente, donné que la Ville de Black Lake, comté de Frontenac, recevra des soumissions aux conditions ci-dessous énumérées.

PROJET NO: 2-168-57 Rue G.H. Cloutier
Ledit projet consiste en la pose de 3,500 pi. li. d'aqueduc 8", d'égout sanitaire 10" d'égout pluvial de 12" à 36", de tuyaux de métal ondulé 8"x36", de voirie et de bordures de béton.

GROUPE CONSEIL:
Roche Associés Ltée, 108, rue Notre-Dame nord, Thetford Mines, P.Q. G6G 2J8

Roche Associés Ltée, 3350, La Perade, Ste-Foy, Québec.

Conditions d'utilisation des documents de soumission:
Tous les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec pourront en vue de présenter une soumission, se procurer les documents complets de soumission aux endroits précités. Les documents complets de soumission seront disponibles à partir du lundi 12 mars 1979, contre un dépôt fait au nom du groupe-conseil au montant de \$100.

Les dépôts seront remboursés sur remise des documents. Le dépôt sera confisqué si un entrepreneur néglige de remettre les documents dans un délai de quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions ou s'il remet des documents incomplets et en mauvais état, ou s'il ne présente pas de soumission, ou si sa soumission est acceptée.

Conditions de soumission:
Les soumissions devront être accompagnées: 1) d'un cautionnement de soumission de 10% du montant total de la soumission sous forme de chèque visé ou de cautionnement fait au nom de propriétaire; 2) d'une lettre d'intention.

Les soumissions seront remises dans une enveloppe scellée portant mention "SOUMISSION POUR PROJET NO: 2-168-57". Les qualifications des soumissionnaires devront être remises dans une seconde enveloppe scellée portant mention "QUALIFICATIONS" et ces deux (2) enveloppes seront insérées dans une troisième enveloppe mentionnée "PROJET NO: 2-168-57" avant 15:00 heures, le 23 mars 1979, à l'Hôtel de Ville, à la salle des séances régulières du conseil au 350, rue St-Hubert, Black Lake. Pour être considérée, toute soumission devra être conforme aux documents de soumission et être accompagnée des documents requis.

La Ville de Black Lake ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Tout soumissionnaire est invité à l'ouverture des soumissions le 23 mars 1979, à 15:00 heures, au même endroit que cité auparavant.

Donné à Black Lake, le 2 mars 1979.
Rejean Martin, sec.-trés.

ville de
SAINTE-FOY

avis public
PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 5 mars 1979, le conseil a adopté son règlement 2276; amendement le règlement 2050 concernant la régie interne de la Ville de Sainte-Foy.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 6e jour du mois de mars 1979.

Le greffier de la Ville
Me Noël Perron
avocat

ville de
SAINTE-FOY

avis public
PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 5 mars 1979, le conseil a adopté son règlement 2273; amendement les paragraphes C et D de l'article 2 ainsi que les articles 3, 6, 7 et 15 du règlement 1146 constituant la Commission des Loisirs de la Ville de Sainte-Foy.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 6e jour du mois de mars 1979.

Le greffier de la Ville
Me Noël Perron
avocat

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

Rexfor: le CRD s'est lavé les mains du problème (Bérubé)

Le ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé considère que le CRD s'est "lavé les mains du problème" au moment de formuler des recommandations sur le partage des travaux entre la coopérative forestière et Rexfor, concernant l'exploitation de la forêt domaniale des Appalaches.

Le ministre répondait ainsi à une question du député Julien Giasson de Montmagny-L'Islet, à savoir quel sort

sera réservé aux travailleurs de Rexfor qui sont affectés à l'exploitation de cette forêt publique de la Côte-du-Sud?

Le ministre Bérubé a admis que sa décision dans ce domaine a effectivement tardé. "Nous avions demandé au Conseil régional de développement de nous faire une proposition. Malheureusement, rappelle le ministre, le CRD plutôt que de devoir jouer le rôle

de Salomon et de trancher, a préconisé une formule qui suggère l'extraction de plus de bois de cette forêt qu'elle n'en peut produire. Par conséquent, le CRD s'est lavé les mains du problème".

Les fonctionnaires du MTF ont donc du reprendre ce dossier à zéro. "Comme il existait un contrat d'exclusivité de service entre Rexfor et le gouvernement, je devais passer par Rexfor, rappelle le ministre. Pour sa part, la société Rexfor avait une

convention collective avec ses travailleurs à qui elle assurait un volume minimum de coupe.

"J'ai donc prévenu la coopérative qu'un contrat est un contrat et qu'il n'y avait pas moyen de passer à côté", rappelle M. Bérubé. On savait toutefois dès ce moment que le dit contrat allait

venir à échéance et qu'à ce moment il serait possible de fixer les volumes de chaque partenaire.

Cette décision a déjà été prise, rappelle le ministre qui refuse d'en dévoiler les détails puisque les parties n'ont pas donné suite à cette information.

A une autre question du député Giasson, M. Bérubé a souligné que les nouvelles allocations seront pour un an seulement ce qui permettra d'y apporter des changements en cours de route et de favoriser la création dans ce secteur d'une unité d'aménagement dans l'esprit de la nouvelle politique forestière du Québec.

Entente sur la répartition des dépenses du transport en commun

par Benoît ROUTHIER

LEVIS — La Corporation inter-municipale de transport en commun de la Rive-Sud de Québec a adopté ses prévisions budgétaires pour les sept derniers mois de 1979 et elles révèlent des dépenses de \$280,360.

Ce n'est pas le montant des dépenses qui a causé le plus de maux de tête aux membres de la corporation, mais bien le mode de répartition. C'est d'ailleurs à cause de ce sujet que l'adoption des prévisions budgétaires a été retardée.

Les municipalités participantes, Lauzon, Lévis, Saint-David et Saint-Romuald se sont finalement entendues pour une formule de répartition qui tient compte de la population pour un pourcentage de 25 pour 100 et du millage parcouru dans une proportion de 75 pour 100.

Rappelons que Charny a refusé de faire partie de la corporation créée en vertu d'une loi gouvernementale du Québec et qu'elle paiera pour les services que le nouvel organisme lui rendra.

Chaque conseil municipal doit maintenant approuver ces prévisions budgétaires ainsi que le mode de répartition, ce qui pourrait bien susciter certaines discussions, car la formule de répartition est un sujet bien délicat.

Les prévisions budgétaires pour les sept derniers mois de l'année accordent \$218,000 au déficit d'Autobus Lévis Inc; \$20,000 à la rémunération du directeur général qui sera nommé d'ici à la fin du mois; \$10,000 au service de la dette; \$20,000 en honoraires professionnels; \$6,760 à la rémunération des administrateurs; \$3,600 à la rémunération du secrétaire et \$2,000 aux frais de représentation, de papeterie et de bureau.

Du côté des revenus, on remarque qu'ils proviennent dans l'ordre de 50 pour 100 d'une subvention du ministère des Transports: \$140,180. On sait que ce ministère s'est déjà engagé à défrayer le déficit du transport en commun sur la Rive-Sud de Québec dans une proportion de 50 pour 100. La quote-part de Lauzon rapportera \$39,639.82; celle de Lévis: \$58,307.62; celle de Saint-

David: \$6,170.53; et celle de Saint-Romuald: \$26,062.03. Un autre \$10,000 doit venir des municipalités non membres à qui la corporation donnera un service de transport en commun.

Notons enfin que la compagnie Autobus Lévis Inc., a enregistré un déficit de \$390,000 en 1978, soit \$40,000 de plus que les prévisions.

Le tableau suivant indique le pourcentage de la participation de chaque ville, selon la population, selon le millage et le total. Villes

	Population (25%)	Millage (75%)	Total
Lauzon	7.19%	23.27%	30.46%
Lévis	10.12%	34.66%	44.78%
Saint-David	2.49%	2.25%	4.74%
Saint-Romuald	5.20%	14.82%	20.02%



Nouveau poste de la SQ en chantier

CHAY — La première pelletée de terre marquant le début de la construction d'un nouveau poste de la Sûreté du Québec à Saint-Romuald aura lieu jeudi prochain.

C'est ce que nous a déclaré, hier, le caporal Soucy, qui n'a pas caché sa hâte de quitter le local actuel de Charny.

Il prétend d'ailleurs qu'étant mieux centralisé, le nouvel édifice permettra un service grandement amélioré.

Pour le caporal Soucy, le fait de déménager à l'angle de la route 132 et de la rue du Sault raccourcira les distances tant du côté est que du côté ouest du territoire qui va, grossièrement, de Beaumont à Saint-Henri, Saint-Lambert jusqu'aux limites de Saint-Gilles et Saint-Antoine-de-Tilly donc qui englobe notamment Saint-Etienne-de-Lauzon, Bernières, Saint-Rédempteur, Saint-Nicolas, Breakeyville, Saint-Jean-Christostome.

Quant au nouvel édifice, les policiers devraient pouvoir l'occuper au mois de novembre.

Le câble en opération à Montmagny

Les premières émissions de télévision communautaire seront diffusées lundi, le 19 mars, à 18h30, à Montmagny. C'est ce qu'a confirmé hier au SOLEIL le directeur général de Câblodistribution Montmagny Inc., M. Jean-Louis Chouinard, qui prend place près du matériel technique mis à la disposition du Comité de programmation.

Une erreur heureuse à Pintendre

par Benoît ROUTHIER

SAINT-LOUIS-DE-PINTENDRE — Il y a des erreurs coûteuses, d'autres heureuses. C'est une erreur heureuse qui s'est produite à Saint-Louis-de-Pintendre dans la préparation des prévisions budgétaires au début de l'année.

Si heureuse que les contribuables voient maintenant le

taux de la taxe foncière passer de \$1.46 du \$100 d'évaluation, comme il avait été établi à l'adoption du budget, à \$1.30.

D'où provient cette erreur? Comme nous l'a expliqué hier le secrétaire-trésorier, un manque de personnel et des retards dans la préparation des prévisions budgétaires ont fait qu'on a oublié de placer dans les revenus de la

municipalité une subvention du ministère des Affaires municipales du Québec de \$29,500.

Comme une municipalité ne peut terminer son année avec un surplus ou un déficit, autrement dit elle doit adopter un budget équilibré, le conseil municipal de Saint-Louis-de-Pintendre a adopté une résolution la semaine dernière pour ramener à

\$1.30 du \$100 d'évaluation le taux de la taxe foncière.

Cela représente encore une hausse par rapport à 1978. En effet, l'an dernier le taux de la taxe foncière était de \$1.15 du \$100 d'évaluation. L'augmentation est quand même réduite de cinquante pour 100: au lieu de \$0.31, la hausse est maintenant de \$0.15 du \$100 d'évaluation.



SERVICES TECHNIQUES APPEL D'OFFRES

SOUSSION POUR REFECTION DE PAVAGE, DE TROTOIRS, DE CHAINES DE BÉTON, LA POSE DE DRAINS AGRICOLES AINSI QUE POUR LE REHAUSSEMENT DE BOITES DE VANNES, DE REGARDS, DE PUISARDS ET DE PUIS DE LUMIERE.

CONTRAT 79-RV-01

Avis vous est, par la présente, donné que des soumissions cachetées et marquées: "Soumission - CONTRAT 79-RV-01" et adressées au Greffier de la Ville, 7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, seront reçues d'aujourd'hui jusqu'au jeudi 22 mars 1979 à 16:00 heures. Les soumissionnaires pourront obtenir une copie des plans et devis en s'adressant au 167, 79e Rue est, Charlesbourg, en y déposant une somme de cinquante dollars (\$50.00) remboursable par la ville lors du retour des plans et devis en bon état par le soumissionnaire dans les quinze (15) jours suivant la date de réception des soumissions. Pour être valide, toute soumission devra être faite sur la formule fournie avec les plans et être accompagnée des documents requis au devis général ainsi que d'un chèque certifié à l'ordre de la Ville de Charlesbourg, pour un montant de cinquante mille (\$50,000) dollars. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à la Salle Civique de l'Hôtel de ville de Charlesbourg, à 16:05 heures, le jeudi 22 mars 1979. La Ville de Charlesbourg ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

LE GREFFIER DE LA VILLE ROSAIRE GODBOUT, e.m.a.

Le 9 mars 1979.

SCHL

Société centrale d'hypothèques et de logement Central Mortgage and Housing Corporation

Ste-Foy, le 5 mars 1979.

ISOLATION DES ENTRETOITS DOMAINE ST-CHARLES

Des soumissions scellées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à QUATORZE (14) HEURES, LE 29 MARS 1979.

Les devis et formules de soumission requis peuvent être obtenus au Bureau de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, 2875, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec. Téléphone: 651-2310 local 251.

Un dépôt de sécurité tel que décrit dans les documents de la soumission est requis et sera retenu par la Société pour assurer l'exécution du contrat.

Le plus bas soumissionnaire ou tout autre ne sera pas nécessairement accepté.

LE GERANT Société Centrale d'Hypothèques et de Logement 2875, boul. Laurier, C.P. 70, Québec. G1V 4C8

norman

A ne pas garder dans votre placard.

VOTRE MISSION, si vous l'acceptez:

portez-la en tout temps, partout!

Idéale à porter le jour, cette robe ceinturée, avec son col chemisier, ses fronces à l'épaule formant les manches, boutonnée jusqu'à la taille, peut faire bonne figure le soir. Vous n'avez qu'à lui rajouter quelques accessoires, le tour est joué. En polycoton brillant, rouge ou jaune, 5 à 15. 45.00

Si vous étiez capturée, notre département de la robe nierait toute responsabilité. Bonne chance!

Dites: portez à mon compte.

N'oubliez pas, du 7 au 11 mars, Norman est au Salon du Prêt à porter, à Place Québec, venez nous voir.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •